



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare -405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 10 mars 2025

Objet : Demande de repas adapté dans le cadre d'un PAI pour les agents des directions de l'Éducation, de la Restauration et de la Famille.

Monsieur le Directeur Général Adjoint Famille, Éducation, Sports et Loisirs,

Nous avons été interpellés par les agents de l'Éducation, de la Restauration et de la Famille, concernant les repas dont ils bénéficient depuis des années.

Actuellement, de nombreux personnels ne peuvent pas profiter des repas de la cuisine centrale. En effet, certains souffrent d'allergies ou d'intolérances sévères à des aliments comme les arachides, le gluten ou les produits laitiers, ou doivent suivre des régimes spécifiques liés à des maladies chroniques telles que le diabète ou le cholestérol.

Aujourd'hui, la restauration scolaire ne prend pas en compte leurs besoins spécifiques, ce qui crée une inégalité entre les membres du personnel.

En effet, certains bénéficient pleinement des repas fournis, profitant d'une alimentation variée et équilibrée sans avoir à se soucier de la préparation ou du coût, alors que d'autres, pour des raisons médicales, doivent assumer seuls ces coûts et la préparation de leur repas.

Cette disparité ne se limite pas seulement à l'aspect financier et pratique. Elle a également un impact sur le bien-être et le sentiment d'inclusion des agents concernés.

Un PAI permettrait d'adapter les repas à leurs besoins spécifiques, garantissant ainsi leur sécurité et leur confort alimentaire sur leur lieu de travail.

Aussi, nous vous demandons de mettre en place des repas dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) pour les agents présentant un certificat médical, comme cela est le cas pour les enfants accueillis qui déjeunent à la cantine. S'il ne pouvait être répondu favorablement à notre demande, il serait légitime que ces personnels puissent alors bénéficier d'un titre restaurant.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'expression de nos salutations respectueuses.

PO/ Le Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur
Stéphanie Costarini Marianne Caruso

Référentes des sections Éducation, Restauration, Animation, et Petite Enfance